



Remboursement de mes prestations par les assurances complémentaires

Les assurances de base ne prennent pas en charge mes prestations car je ne suis pas psychothérapeute mais psychologue indépendante affiliée à la FSP.

Certaines couvrent la totalité des frais d'autres participent jusqu'à un certain pourcentage. Si votre complémentaire ne figure pas dans la liste n'hésitez pas à me le signaler.

Assurance complémentaire	Remboursement
Groupe Mutuel	80% du montant des factures
Helsana Pro	75% du montant des factures Jusqu'à concurrence de 3'000.-
Helsana Completa	75% du montant des factures Jusqu'à concurrence de 4'000.-
Assura Extra	1'500.- par année
Sanitas	80% du montant des factures Jusqu'à concurrence de 1'000.-
CSS myflex balance	75% du montant des factures Jusqu'à concurrence de 1'000.-
CSS myflex premium	75% du montant des factures Jusqu'à concurrence de 3'000.-

Ne prennent pas en charge

Assurance complémentaire

Visana